

INFO

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

P. 2-3

HABITAT-JARDIN 2016

P. 4-5

EXPERTS MAISON

P. 6-7

COMMISSAIRES PROFESSIONNELS, PORTRAITS

P. 8-10

LA NUIT DE L'APPRENTISSAGE

P. 11

NOS CONSEILS POUR ENGAGER

LE BON APPRENTI

PHILOS, CONTRAT-CADRE PERTE DE GAINS MALADIE

P. 12

FORUM BÂTIR ET PLANIFIER

5 À 7! HALTE AUX MAUVAIS PAYEURS / TOUT FEU TOUT FLAMME

P. 13

EXPERTS DEVANT LES TRIBUNAUX: UNE FORMATION PORTEUSE!

P. 14

CONTRÔLE DES CHANTIERS

P. 15

COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PARITAIRES

RESTONS CONNECTÉS !

P. 16

EDITO



Nous vivons une période où l'incertitude règne tant pour notre économie locale que sur le plan de la politique internationale. Le combat, pour nous entrepreneurs, commence par lutter contre les tricheurs, ceux qui voudraient profiter de cette situation incertaine !

La solution n'a pas changé: se fédérer pour se faire entendre, s'unir pour faire respecter les règles. C'est exactement ce que nous proposons, à la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Nous travaillons selon trois axes. Tout d'abord, vous le constaterez dans ce numéro, la formation est une de nos priorités absolues. Que ce soit avec l'École de la

construction ou notre service de la Formation professionnelle, nous déployons des outils pointus pour atteindre les jeunes et leur famille, mettre en valeur nos métiers et surtout casser les préjugés encore tenaces. La simplification administrative pour nos entrepreneurs, en particulier dans un domaine aussi complexe que les assurances sociales, constitue notre deuxième axe de combat. Enfin, l'engagement en politique de quelques-uns de nos membres permettraient aux entrepreneurs de voir leurs intérêts mieux défendus, par exemple devant le Grand Conseil. Nous mettons tout en œuvre pour encourager de telles vocations et appuyer ces futurs candidats. En parallèle, nous construisons chaque jour des relations fortes avec les autres associations vaudoises, romandes et suisses du secteur de la construction afin d'étendre au maximum la cohésion et les synergies d'opinions.

Jean-Marc Demierre, Président

CHANGEMENT
DE NOS
NUMÉROS

FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS
CAISSE AVS 66.1
ÉCOLE DE LA CONSTRUCTION

021 632 10 00
021 619 20 00
021 342 30 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNE FÉDÉRATION SUR TOUS LES FRONTS ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Quelque 400 personnes étaient présentes pour l'Assemblée générale de la Fédération vaudoise des entrepreneurs le 17 mars dernier à Beaulieu-Lausanne. Parmi les moments forts, on notera la prise de parole de son nouveau Président Jean-Marc Demierre qui dévoilait sa vision du futur de l'association patronale.

C'était la 112^e Assemblée générale ordinaire de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, mais pour Jean-Marc Demierre, une première en tant que Président! Fort d'une expérience ancrée dans le terrain, il a livré un message combatif: « En cette période où nous sommes confrontés à de multiples difficultés, le combat commence par lutter contre les tricheurs, ceux qui ne respectent pas les règles, ceux qui pénalisent la prospérité de tout le secteur! » Et de préciser justement: « Etablir des mesures pour lutter contre les tricheurs et assainir le secteur ne veut pas dire surréglementer! »

QUELLE DIRECTION POUR LA FÉDÉRATION ?

Dans son message présidentiel, Jean-Marc Demierre a révélé la direction qu'il entend donner à l'avenir de la fédération. Elle s'articule autour de trois axes forts. Premièrement, il y a l'enjeu de la formation, avec la force de l'Ecole de la construction, unique centre de formation du genre en Suisse. Aussi, il a mis en exergue le développement de la marque Les Experts maison qui s'adresse au grand public pour mieux valoriser les métiers de la construction. Le second axe fort concerne les institutions sociales. Un point d'honneur est donné à la simplification administrative pour les entreprises membres et affiliées. Ce travail a d'ailleurs déjà été entrepris précédemment, rappelait le Directeur général Georges Zünd dans son rapport d'activité, et concrétisé en 2015 avec le système de facture unique. Les entrepreneurs ne paient désormais plus qu'une seule facture pour les cotisations du 1^{er} et du 2^e pilier, les allocations ainsi que les autres charges sociales et conventionnelles. Troisième priorité: la politique associative et patronale, qui s'oriente vers une relation forte avec les associations faïtières nationales, les autres associations vaudoises,



Georges Zünd, Directeur général, retraçant avec panache l'activité 2015 de la fédération.



Olivier Français, entrepreneur et aujourd'hui Conseiller aux Etats, prenant à bras le corps les problématiques de la construction.



Le Président Jean-Marc Demierre, tout à fait à l'aise dans son nouveau rôle de Président, encourageant les entrepreneurs à s'engager en politique.

ainsi qu'avec les conseillers et députés au niveau cantonal et national. « Notre collaboration avec les forces vives de la construction en Suisse romande va déboucher cette année sur la création d'une association romande de la construction », a en outre souligné Georges Zünd. Le Président insistait enfin pour que davantage de membres et d'affiliés de la fédération s'engagent en politique. « Qui

d'autres que les entrepreneurs eux-mêmes sauraient mieux expliquer leurs problématiques et défendre leurs intérêts ? » « La fédération n'a jamais été aussi présente sur le plan politique qu'en 2015 », a d'ailleurs souligné justement Georges Zünd, évoquant le soutien « décomplexé » de la fédération à Olivier Français pour son élection au Conseil des Etats. Un engagement gagnant !



Yves Rossier, Secrétaire d'Etat au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et conférencier pour l'occasion, a su captiver les entrepreneurs.



Traditionnel vote à main levée.



Olivier Français était du reste présent lors de l'Assemblée générale, tout comme Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport du Canton de Vaud. Tous deux ont livré un discours de soutien fort aux entrepreneurs et à l'économie locale.

Le Comité directeur, en compagnie du conférencier invité et du Conseiller aux Etats.
Derrière : Philippe Musitelli, Philippe Aubert.
Au centre: Georges Zünd, Cédric Frossard, Michel Ducommun, Baptiste Monnard.
Devant: Jean-Marc Demierre, Yves Rossier, Olivier Français.

UN ORATEUR DE MARQUE !

Enfin, Yves Rossier, Secrétaire d'Etat au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) était le conférencier invité. Son exposé a traité d'un sujet très actuel et sensible suite à la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse : les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Avec pragmatisme et pédagogie, Yves Rossier a offert à l'auditoire une présentation captivante, emplie d'anecdotes, des négociations pour soutenir les accords bilatéraux.

MEMBRES D'HONNEUR

Autre moment fort de l'assemblée : la nomination d'Yves Nicolier et d'André Buache, deux figures incontournables de l'association, comme membres d'honneur. Ce dernier a livré un message poignant : «C'est avec une grande émotion que je reçois ce titre honorifique. Rien n'a filtré, je l'apprends à l'instant ! (...)»
Ma gratitude va au Conseil d'administration de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, à son Comité directeur, son Président, son Directeur et aux 180 personnes qui œuvrent au quotidien au sein de la fédération et qui font aujourd'hui d'elle une fédération forte. On peut en être très fiers ! »

HABITAT-JARDIN 2016

« RÊVE OU CAUCHEMAR » : TOP DÉPART POUR UN STAND STAR!

Cette année, le stand de la Fédération vaudoise des entrepreneurs a complètement changé de visage et fait vivre au public l'expérience « Rêve ou cauchemar ». Cette innovation lui a valu le second prix du meilleur stand du salon!

Avec l'arrivée des beaux jours, quelque 78000 visiteurs se sont pressés au Salon Habitat-Jardin du 12 au 20 mars dernier. Sur 800 m² de la Halle 38, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a surpris son public avec un stand entièrement nouveau. Dans différentes petites maisonnettes, on pouvait faire l'expérience « Rêve ou cauchemar ». Chacune offrait un scénario de ce qui peut se passer quand on confie ses travaux à son voisin ou son beau-père bricoleur. Ainsi, on pénétrait dans des petits appartements où l'eau fuyait, l'électricité s'éteignait, les fenêtres s'ouvraient toutes seules, le radiateur fumait ou le plancher faisait tanguer... de quoi donner des frissons ou déclencher de franches rigolades. Une manière originale et détournée de valoriser le savoir-faire des vrais professionnels ! Le stand a d'ailleurs obtenu le deuxième prix dans la catégorie des stand de plus de 80 m². Un award bien mérité!

LE MESSAGE ?

POUR ÉVITER LE CAUCHEMAR, ENGAGEZ DES PROFESSIONNELLS !

Construire, transformer ou rénover : un projet peut en effet vite devenir un cauchemar si l'on ne se pose pas les bonnes questions et que l'on ne s'adresse pas à des professionnels compétents. Pour faire le bon choix, la fédération recommandait ainsi au public de favoriser des prestataires de proximité qualifiés et membres d'associations professionnelles. Après le circuit dans les maisonnettes, les représentants de la fédération distribuaient à chacun les annuaires de la construction.





Voilà ce qui peut arriver quand on confie ses travaux à des «bricoleurs» non-professionnels! Le cauchemar!



PÔLE CONSEIL

Nouveauté encore ! La Fédération vaudoise des entrepreneurs s'est associée avec d'autres associations professionnelles apparentées – Jardin suisse, Lignum et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) – pour créer un Pôle conseil. Chaque jour, une conférence a été donnée par des praticiens de la branche. Comment réussir son jardin et ses aménagements extérieurs ? Economies d'énergie : par où commencer ? Pourquoi choisir le bois pour son habitat ? L'offre immobilière répond-elle à la demande? Tels furent quelques-uns des thèmes abordés.

Conçu par ces quatre mêmes associations, un guide «Pôle conseil: Construire et rénover» a également été édité à cette occasion. La brochure résume les questions usuelles que l'on peut se poser lorsqu'on entreprend des travaux chez soi. Elle est désormais disponible au Service Communication de la fédération.

Venez découvrir ce nouveau stand l'année prochaine, du 4 au 12 mars 2017 !



PROMOTION DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

EXPERTS MAISON : UNE MARQUE TOUJOURS PLUS FORTE



Salon des métiers et de la formation 2016.

Les Experts maison sont la nouvelle effigie de la promotion des métiers du bâtiment auprès du grand public.

La marque Experts maison a d'abord été lancée en 2014, avec une série d'émissions télé dans lesquelles des professionnels avaient renoué une bâtisse de A à Z. Dès 2015, elle soutient aussi l'aspect de la formation professionnelle. Sous ce label, les principales associations patronales vaudoises de la construction s'unissent d'une seule voix pour former et informer les jeunes en quête d'avenir professionnel et pour assurer la relève. Le slogan «Devenir un expert maison, ça passe par une formation» accompagne cette identité. Un site internet www.experts-maison.ch et un espace Youtube sont désormais consacrés à la marque.

SALON DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION

C'est donc sous l'appellation des Experts maison que la fédération était présente en novembre dernier au Salon des métiers et de la formation. L'événement a recensé plus de 30000 visiteurs, dont 11000 élèves vaudois.

Le stand a permis au jeune public de découvrir les différentes facettes des métiers du bâtiment. Cette édition a été marquée par des échanges enrichissants entre jeunes, parents, enseignants, spécialistes en formation professionnelle et apprentis. Enfin, le stand a innové avec la projection d'un nouveau film dynamique sur écrans géants ainsi que l'organisation de plusieurs concours.

LES EXPERTS MAISON DÉBARQUENT EN VILLE!

Prochaine étape pour les Experts maison : aller à la rencontre du citoyen ! Le 21 mai prochain, un stand sera ainsi déployé sur la Place de la Louve de la ville de Lausanne, avec au programme des démonstrations de plusieurs métiers et des concours. Lausanne est la première escale d'une aventure qui, chaque année, s'arrêtera dans une région différente du canton.





Un stand Experts maison en effervescence !



FORMATION

COMMISSAIRES PROFESSIONNELS
PORTRAITS

Trait d'union entre les patrons et les apprentis, les commissaires professionnels sont à l'écoute des uns et des autres et règlent les problèmes qui peuvent survenir dans une entreprise. Ils nous livrent leur vision de leur mission.

CHRISTIAN VONLANDEN



Métiers : maçonnerie et professions voisines – polybâtitseurs, carreleurs
Régions : Broye-Vully / Jura – Nord vaudois / Morges / Nyon

Expérience

Après une maturité en sciences économiques à 20 ans, Christian Vonlanden se lance dans un apprentissage de maçon dans une grande entreprise de la région. Très vite, il acquiert

des responsabilités, devient chef d'équipe, maître d'apprentissage, puis obtient en 1989 son brevet fédéral de contremaître en bâtiment et génie civil. Il reprend l'entreprise familiale de démolition. Puis, voyant la problématique de l'amiante prendre de l'ampleur, il crée une seconde entreprise de désamiantage pour finalement fusionner les deux sociétés. « Dans une grande entreprise, on touche à tout. Du reste, je conseille aux apprentis des petites entreprises de demander à se rendre occasionnellement, en guise d'expérience, au sein d'une entité plus conséquente, et inversement. »

Vision & conseil

« Nous sommes un soutien autant pour les patrons que pour les apprentis. Il faut qu'on nous contacte avant que les ruptures de contrats ne soient formalisées, qu'on nous avertisse dès qu'il y a des problèmes. Pour un jeune de 16 ans qui « débarque » sur les chantiers, s'il n'est pas bien entouré par un formateur compétent, il ne va pas se sentir bien. Souvent, les jeunes n'osent pas appeler. C'est l'apprenti qui doit s'adapter à l'entreprise. On est là pour les aider, mais pas pour les mater non plus ! »

PIERRE-YVES FERRINI

**Métiers :** plâtrerie-peinture

Régions : Aigle / Broye-Vully / Gros-de-Vaud / Lausanne / Lavaux-Oron / Riviera – Pays d'Enhaut

Expérience

CFC de peintre en bâtiment, brevet de contremaître puis maîtrise fédérale, tout s'est enchaîné très vite pour Pierre-Yves Ferrini. A 27 ans, alors en plein cours de maîtrise, son père décède et il reprend l'entreprise familiale vieille de 4 générations. La cinquième se prépare, puisque son fils a terminé avec succès son apprentissage de plâtrier-peintre et suit actuellement les cours de chef d'équipe.

Vision & conseil

Impliqué dans la formation en tant que commissaire professionnel depuis 15 ans, il salue la collaboration croissante entre les commissaires, les associations faitières et les conseillers aux apprentis. Les entreprises sont davantage soutenues. « La formation s'oriente davantage vers la qualité, au détriment de la quantité. Quand une nouvelle entreprise ouvre, on ne leur donne pas forcément d'apprenti. On vérifie qu'une personne formée soit autorisée à encadrer l'apprentissage. »

« Le but est de trouver un consensus entre les trois parties : commissaires, entreprises et apprentis. Si j'ai un message à faire passer, ce serait : formateurs, s'il vous plaît, occupez-vous de vos jeunes ! Un apprenti bien entouré donnera un employé efficace dans le futur ! »

BERNARD GRAF



Métiers : construction métallique et industrie du verre pour l'ensemble du canton de Vaud

Expérience

Serrurier constructeur, spécialiste des appareils industriels depuis plus de 40 ans, titulaire d'une maîtrise fédérale, Bernard Graf jouit d'une expérience sans pareil dans son domaine. Expert cantonal aux examens de fin d'apprentissage de constructeurs d'appareils industriels pour les cantons de Vaud et du Valais pendant de nombreuses années, il connaît bien les problématiques liées à l'apprentissage.

Vision & conseil

« Pour un problème technique, c'est facile à trancher, mais pour les problèmes relationnels, c'est plus compliqué. On doit prendre les bonnes décisions, trouver le consensus entre les parents, les apprentis et les patrons. J'ai une grande expérience en la matière ! J'ai beaucoup appris pour désamorcer les conflits. Du seul fait de mon âge et de mes compétences, j'inspire le respect de la part des maîtres de formation et des apprentis. »

NICOLAS JOTTERAND

Métiers : menuiserie – ébénisterie

Régions : Jura - Nord-Vaudois / Morges / Nyon / Ouest-lausannois

Expérience

Titulaire d'un brevet fédéral de contremaître menuisier et d'un diplôme fédéral de maître menuisier, Nicolas Jotterand est l'un des deux commissaires professionnels du canton de Vaud pour les menuisiers et ébénistes. Dans l'optique de reprendre la menuiserie familiale, Nicolas commence pourtant par un apprentissage... d'employé de commerce ! Il s'explique : « les exigences de gestion administrative sont de plus en plus pointues. Avec une telle formation, je comblais les lacunes de la génération précédente ». Aujourd'hui, il est chef de secteur, responsable technique chez Eben-Hézer où il s'occupe de la gestion et maintenance du parc immobilier de la fondation, en tant que représentant du maître de l'ouvrage.

Vision & conseil

« Notre mission est de faire comprendre aux jeunes que le CFC est la première marche, mais la plus importante. Ils doivent acquérir une conscience professionnelle, traiter leur collègue comme un client. Il faut qu'ils choisissent leur métier par plaisir, et qu'ils comprennent qu'ils ont une responsabilité à leur niveau. Ce n'est pas évident de commencer un apprentissage dans le bâtiment : il y a notamment les horaires lourds, les charges physiques. Au début, les jeunes sont réservés mais on pose les bonnes questions pour savoir si tout se passe bien. En tant que commissaire, on vérifie aussi que l'évolution de l'apprenti soit conforme au plan de formation. Souvent, l'aspect social prend le pas sur le métier pur, l'atelier et le chantier. Heureusement, on est aidé par des conseillers aux apprentis qui gèrent les problèmes personnels, relationnels, familiaux et psychologiques. »

THIERRY PERRIARD

Métier : charpente, pour l'ensemble du canton de Vaud

Expérience

Titulaire d'un CFC de charpentier, chef d'équipe ayant suivi de nombreux cours de management, Thierry Perriard est chef d'entreprise d'une quinzaine de personnes. « Ayant toujours formé des apprentis et en tant que père de 3 enfants, on sait de quoi on parle. »

Vision & conseil

« Nous devons être à l'écoute des patrons et des jeunes, surtout ceux en première année d'apprentissage. Charpentier est un métier difficile, avec de fortes fluctuations saisonnières, passablement de dessin, de calculs et de vision dans l'espace. Le jeune doit se montrer intéressé et oser poser des questions. Il doit notamment savoir remplir son carnet de travail personnel. Pour des chantiers spécifiques, c'est un bon aide pour l'apprentissage.

Je recommande aux patrons d'engager les jeunes d'abord comme stagiaires afin de prendre le temps de bien leur expliquer le métier. Les tests d'aptitudes organisés par la Fédération vaudoise des entrepreneurs sont également de très bons indicateurs de leur niveau scolaire. Deux fois par semaine, il s'agit d'entraîner les apprentis à réaliser des maquettes, de sorte à le sensibiliser aux nouveautés techniques et sécuritaires. »

PIERRE CAPRIATI

Métiers : plâtrerie-peinture

Régions : Jura-Nord vaudois / Morges / Nyon / Ouest-lausannois

Expérience

CFC de plâtrier-peintre, brevet de contremaître puis maîtrise fédérale : le parcours de Pierre Capriati semblait tout tracé. Il était prédestiné à reprendre l'entreprise familiale. En acquérant de nouveaux clients, il gagne la confiance de son père, reprend et fait pros-

FORMATION

COMMISSAIRES PROFESSIONNELS

pérer ladite entreprise pendant plus de 20 ans ! Aujourd'hui, c'est son fils Vincent qui a pris le relais. Durant une dizaine d'années, Pierre Capriati a également donné des cours de maîtrise à l'Ecole de la construction.

Vision & conseil

« Notre mission principale est la surveillance de l'apprentissage, de visiter les apprentis, à l'Ecole de la construction, au CEPM ou directement en entreprise. Pour les apprentis de première année, on vérifie que tout se passe bien, qu'ils remplissent bien leur carnet journalier de travail – très important pour savoir si les formateurs dispensent effectivement leur formation comme il se doit. Les guides méthodiques, à remplir par le patron et l'apprenti, nous permettent de vérifier si la technique est assimilée. Les visites en entreprise permettent également d'observer la qualité de la formation pratique ainsi que la conscience professionnelle du jeune. On vérifie également que les formateurs possèdent bien la formation requise, soit 3 ans d'expérience et qu'ils ont bien suivis les cours de formateurs. On a le droit de retirer des apprentis lorsque le suivi n'est pas assuré. On s'occupe alors de les replacer... mais le but reste d'éviter toute rupture de contrat ! »

FRANCIS DEPALLENS



Métiers : maçonnerie et professions voisines, polybâtitseurs, carreleurs
Régions : Aigle / Gros-de-Vaud / Lausanne / Lavaux-Oron / Ouest lausannois / Riviera – Pays d'Enhaut

Expérience

Après un apprentissage de maçon, il obtient sa maîtrise fédérale à 28 ans. Il poursuit sa carrière en tant que chef de chantier pendant 15 ans dans l'une des plus grandes entreprises de Suisse romande. Durant cette période, il lance et met sur pied la formation de constructeur de routes pour le canton de Vaud. Il change ensuite d'entreprise pour occuper le poste de Directeur technique avant de l'acquiescer et de la diriger pendant 10 ans. Actuellement à la retraite, il jouit d'une grande indépendance pour assurer, avec le recul nécessaire, la mission de commissaire professionnel.

Vision & conseil

« La transmission du savoir et son application pratique sont des éléments essentiels à la recherche de la qualité. Je souhaite que les formateurs soient des gens passionnés par leur métier pour qu'au travers de leur mission de formateurs, ils transmettent aux jeunes le goût du métier. Les jeunes peuvent avoir des problèmes mais avec de l'aide, du soutien et des encouragements, ils sont souvent capables de surmonter les difficultés. Il est indispensable que le commissaire contrôle aussi le travail des formateurs. »

JEAN-DANIEL HOFMANN



Métiers : menuiserie-ébénisterie, pose de revêtement de sols
Régions : Aigle / Broye-Vully / Gros de Vaud / Lausanne / Lavaux-Oron / Riviera-Pays d'En-

haut (pour la menuiserie-ébénisterie) et l'ensemble du canton de Vaud (pour la pose de revêtements de sols)

Expérience

Jean-Daniel Hofmann est l'un de ces rares entrepreneurs à endosser la double casquette d'ébéniste et d'architecte d'intérieur. Après un CFC, puis une maîtrise fédérale d'ébéniste, il fait valider ses acquis et son expérience pour être admis à l'Association Suisses des Architectes d'Intérieur (ASAI). Durant sa carrière, il touche à la restauration, la fabrication, la conception et la production de mobiliers, ceci tant du point de vue artisanal qu'industriel. Il s'attèlera ensuite à de vastes projets de rénovation dans le domaine de l'architecture d'intérieur (banques, hôtels, magasins et résidences). Directeur de plusieurs entreprises durant sa carrière, il a également enseigné dans des établissements comme l'EPSIC, la HEAD, L'Ecole hôtelière de Lausanne ou encore le Swiss Design Center. Il poursuit toujours son activité indépendante d'architecte d'intérieur en parallèle à l'activité de commissaire professionnel.

Vision & conseil

« Le métier de commissaire est varié et intéressant à plus d'un titre. Il faut comprendre les problématiques des uns et des autres tout en conservant son impartialité. Du côté des patrons, je rencontre quelquefois une rigueur un peu excessive allée à un manque de compréhension par rapport à ce que vivent les apprentis en difficulté. Du côté des jeunes, il y a malheureusement des parcours de vie chaotiques et parfois un sérieux manque de motivation... il faut alors faire preuve d'écoute et d'attention mais aussi d'autorité, tout en gérant les parents qui peuvent se montrer envahissants ! Mais le plus souvent, je rencontre des patrons et des jeunes passionnés, à la personnalité très riche, tant sur le plan humain que professionnel. En résumé, l'activité de Commissaire professionnel implique: attention, compréhension et action à mettre au service des formateurs et apprentis, et ce sans jamais perdre de vue la valorisation des métiers par le maintien d'un niveau qualitatif élevé, garant de la santé économique de notre pays et de notre Canton. »

ÉVÉNEMENT FORMATION

LA NUIT DE L'APPRENTISSAGE 2016



Rencontre privilégiée entre des jeunes à la recherche d'apprentissage et des entreprises formatrices de la région, la Nuit de l'apprentissage a rencontré un vif succès pour sa deuxième édition le 11 février dernier. La fédération encourage les entreprises dont les corps de métiers peinent à charmer la relève à participer à ce genre d'événements.

Imaginez une sorte de speed dating professionnel géant entre d'une part, des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage et d'autre part, des entreprises formatrices désireuses d'engager. Les entreprises présentent brièvement leurs activités et reçoivent, pour un entretien de 10 minutes, les jeunes intéressés par leur profession. Ces entretiens permettent un premier contact direct, en complément du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, rapports de stage, etc.) apporté par le candidat. Le concept a de quoi séduire. Le bilan 2016 en atteste. Quatre écoles professionnelles – l'EPSIC à Lausanne, le CEPM à Morges, le CEPV à Vevey et le CPNV à Yverdon-les-Bains



– ont accueilli plus de 1300 jeunes à la recherche d'un stage ou d'un apprentissage et pas moins de 114 entreprises. Un véritable succès ! Entre les rendez-vous, les élèves ont pu apprécier l'espace « atelier CV » qui leur délivrait des conseils avisés sur leur dossier de candidature et l'entretien d'engagement. On pouvait y croiser des entreprises de renom, à l'instar de certaines marques horlogères de la Chaud-de-Fond, de Migros ou de WWF International. Pour représenter le secteur de la construction, des entreprises membres de la fédération étaient là, comme Membrez SA ou Demenga & Fils SA.



CORPS DE MÉTIERS À VALORISER

Ce type d'événement est également l'occasion pour les entreprises qui peinent à recruter de nouveaux apprentis d'avoir de la visibilité auprès de la jeunesse. Les métiers de menuisiers ébénistes sont particulièrement visés, puisqu'ils manquent cruciallement d'apprentis. Le cri du cœur est lancé : menuiserie-ébénisteries, tentez l'expérience pour l'année prochaine!

RECRUTEMENT

NOS CONSEILS POUR RECRUTER LE BON APPRENTI



Période de recrutement oblige, vous êtes entrepreneur et cherchez la perle rare? Comment faire le bon choix? Voici 5 conseils simples pour engager le bon apprenti.

1. Faire savoir que son entreprise engage

Plus on fait savoir qu'on recrute, plus il y aura de candidats potentiels... et de choix !

Identifiez vos places d'apprentissage à disposition et rédigez au mieux votre offre en donnant envie au lecteur de travailler pour vous. Alternative judicieuse aux petites annonces online ou sur les journaux, transmettez les informations liées aux places à disposition au sein de votre entreprise via le site internet « www.orientation.ch » en cliquant sur l'onglet « contact ».

2. Tri des dossiers

Comment trier ? Jugez de la qualité du projet professionnel et du dossier en général selon des critères tels que: lettre de motivation, CV, orthographe, grammaire, propreté du dossier, intérêt pour la profession ou encore proactivité du jeune. Sur ce point, a-t-il déjà fait un test d'aptitude ?

3. Stage

Proposez un stage dans votre entreprise à votre candidat, de minimum 3 à 5 jours. Pour juger, un seul conseil: observez l'attitude (curieux, proactif, ponctuel, enthousiaste, motivé pour la profession) / les aptitudes

pour le métier (vision dans l'espace, logique, sens pratique, calcul, expression) / et le savoir-être (politesse, sensibilité, discrétion).

4. Test d'aptitude

Que ce soit avant ou après le stage, exigez que le jeune s'inscrive au test d'aptitudes de la fédération. Cela vous permettra de faire le point de la situation sur son niveau scolaire.

5. Entretien final

Prenez le temps d'un entretien final avec votre candidat, qui peut déboucher ou non sur un engagement. Il s'agit de poser un constat neutre et objectif, argumenté en fonction des forces et faiblesses. Il s'agit d'un bilan utile pour vous et pour que le jeune en question puisse apprendre de cette expérience.

Pour tout complément d'information, le Service de la Formation professionnelle de la fédération reste à votre disposition, joignable par téléphone au 021 632 12 20 ou par e-mail à formation@fve.ch.

PHILOS

NOTRE CONTRAT-CADRE PERTE DE GAIN MALADIE: DES AVANTAGES INDÉNIABLES

Votre contrat perte de gain maladie est-il bien conforme à votre convention collective de travail ?

Avec un contrat-cadre perte de gain maladie taillé sur mesure, la Fédération vaudoise des entrepreneurs et Philos, assureur-membre du Groupe Mutuel, ont mis sur pied une solution particulièrement pratique et avantageuse. Cette solution répond aux besoins des entreprises et leur assure la conformité aux conditions des conventions collectives de travail (CCT). Zoom.

UNE SOLUTION AVANTAGEUSE ET PRATIQUE

Taillée sur mesure pour les membres de la fédération, la couverture Philos intègre plusieurs mesures innovantes, parmi lesquelles une couverture perte de gain additionnelle de 180 jours dont l'objectif est de poursuivre la garantie du risque maladie malgré l'épuise-

ment du droit aux prestations, un seul délai d'attente par année civile, une couverture généreuse dans le cadre de la maternité ainsi qu'une indemnité journalière aux salariées enceintes dès la vingt-quatrième semaine de grossesse si la poursuite du travail représente un risque.

Il s'agit là d'une solution optimale pour l'entreprise, qui fait ainsi partie d'une communauté homogène permettant une maîtrise du risque et une structure tarifaire concurrentielle.

La couverture LAMal est une priorité pour la Fédération vaudoise des entrepreneurs, dans la mesure où elle assure une meilleure protection aux employés et est conforme aux impératifs des CCT.

PRINCIPAUX AVANTAGES DU CONTRAT-CADRE PERTE DE GAIN MALADIE

Profitez des services offerts par votre fédération et rejoignez la solution perte de gain maladie développée en collaboration avec le Groupe Mutuel.

- Prestations adaptées aux besoins des PME de la construction;
- Garantie de la conformité avec les dispositions des CCT;
- Encadrement par une plateforme-santé qui regroupe tous les organismes concernés (Philos, Office de l'assurance invalidité du canton de Vaud, Suva, Fédération vaudoise des entrepreneurs et son service social, ainsi qu'un médecin-conseil);
- Gestion du contrat par la FVE (perception de la prime, déclaration des salaires, etc.), ainsi que des outils informatiques permettant une annonce simplifiée des sinistres.

Pour plus d'informations:
www.fve.ch – rubrique prestations aux entreprises ou Philos:
 M^{me} Silvana Mocellin-Baiardi
smocellin-baiardi@groupemutuel.ch.

Tél. 058 758 25 95.

EXPERTS DEVANT LES TRIBUNAUX UNE FORMATION PORTEUSE !

Dans le cas de litiges entre les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrages, il arrive que la justice fasse appel à des experts afin qu'ils donnent leur avis sur la qualité de l'ouvrage. Une formation pour devenir expert devant les tribunaux est d'ailleurs prévue l'automne prochain sur le site de Tolochenaz. Afin de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer ces « entrepreneurs-experts », nous avons interviewé l'un d'entre eux.

Jacques Morandi possède un CFC d'ébéniste, complété par un CFC de menuisier, d'une maturité professionnelle, d'un brevet fédéral de contremaître menuisier et finalement, d'une maîtrise fédérale de menuisier. Il exerce depuis une dizaine d'années au poste de technicien dans une ébénisterie de la région. En 2014, il effectue les cours pour devenir expert devant les tribunaux dispensés par la fédération à l'Ecole de la construction. En marge de ses activités, il troque alors l'établi pour les dossiers d'expertise.

La formation d'expert effectuée à l'Ecole de la construction est-elle accessible et compréhensible ?

Parfaitement. Cette formation nous rapproche de manière ludique du monde juridique. Le monde juridique, c'est la loi pure; le monde de la construction, c'est le bon sens ! Mais les praticiens qui donnaient le cours à l'époque ont réussi à nous transmettre la matière en ciblant sur des problématiques que nous allions retrouver dans la pratique.

Quel rôle devez-vous jouer en tant qu'expert ?

Nous sommes là pour rapporter avec un œil professionnel, si oui ou non, le travail de l'entrepreneur a été réalisé selon les règles de l'art. Nous ne sommes pas là pour régler les problèmes, nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne, nous n'agissons pas en tant que décideur mais comme observateur averti. Le gros du travail consiste en l'examen minutieux de l'ouvrage. Nous réalisons ensuite un rapport détaillé, photos à l'appui, dans lequel nous répondons aux questions posées par l'instance judiciaire.

A quels genres de problématiques êtes-vous confrontés ?

La problématique de la neutralité est primordiale. Dans la construction, nous avons ten-



Cherchez l'erreur!

dance à réagir comme un entrepreneur, à vouloir trouver une solution pragmatique au litige. Or, nous ne devons pas prendre parti. En somme, il y a deux cas de figures: soit nous sommes mandatés car le maître de l'ouvrage refuse l'objet en invoquant qu'il ne convient pas à ce qui était prévu; soit nous sommes convoqués parce qu'il comporte un défaut structurel ou esthétique. Tout ceci pondéré avec les vices de procédure, le manque de soin ou de compétences ou encore avec la mauvaise foi des uns et des autres.

Comment êtes-vous convoqués par la justice ?

Nous recevons d'abord le dossier de la justice et nous répondons alors si nous voulons fonctionner comme expert dans l'affaire en question. Nous pouvons refuser par exemple si une des parties prenantes est connue, ce qui est interdit par la loi. Nous établissons ensuite une offre qui sera traitée par la justice. Lorsque l'offre est acceptée, la partie requérante effectue une avance de frais à l'instance judiciaire. Une fois la somme déposée, l'avis nous est donné pour l'exécution du mandat.

A combien peut-on prétendre ?

Les mandats d'expert sont-ils fréquents ?

Il n'existe pas réellement de règle ni de barème. C'est à nous de juger le prix de notre travail. En temps qu'entrepreneur, nous sommes souvent amenés à faire des offres. Ici, c'est le même principe. A titre d'exemple, j'ai réalisé deux mandats en 2014 et j'ai refusé un mandat en 2015. A chacun de savoir quelle place doit prendre cette activité dans sa vie.

Recommanderiez-vous cette formation ?

Dans tous les cas, je recommande vivement cette formation. Le fait que la justice nous

demande notre avis redonne quelque peu l'image des professionnels de la construction, s'il en est besoin!

De plus, ceci vous rappelle le soin qu'il faut apporter à tous les aspects légaux dans le cadre de nos activités professionnelles.

FORMATION EN AUTOMNE PROCHAIN

Confrontée à une constante augmentation de demandes de noms d'experts, la fédération a décidé d'organiser à nouveau un cours de formation pour les experts devant les tribunaux. Le but est ainsi d'étoffer la liste d'experts à disposition des juges et avocats du canton de Vaud. En collaboration avec l'Ordre judiciaire vaudois, ce cours est ainsi dispensé sur 3 modules à 3 dates différentes.

FORMATION EXPERTS DEVANT LES TRIBUNAUX

Dates: les lundis 5, 12, 26 septembre 2016

Horaire: de 17 à 19 heures

Lieu: Aula de l'Ecole de la construction, Tolochenaz

Intervenants:

Maître Denis Bettems, Docteur en droit et avocat au barreau, Pierre Müller, Vice-Président du Tribunal cantonal, et David Equey, Docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat et Chef du Service Juridique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Conditions de participation:

Le cours est ouvert aux personnes actives au sein d'une entreprise bénéficiant d'une formation professionnelle supérieure telle que le brevet, la maîtrise ou le diplôme ES / HES / EPF. Dans les professions où de telles formations supérieures ne sont pas dispensées, le cours est ouvert aux personnes disposant d'un CFC et occupant un poste à responsabilité au sein d'une entreprise depuis au moins 5 ans.

Coûts de participation:

100.- pour les membres (coopérateurs) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs; 200.- pour les affiliés aux institutions sociales et les non membres

Inscriptions:

Service Juridique de la fédération à

pierrette.eberhard@fve.ch

ÉVÉNEMENT PARTENAIRE FORUM BÂTIR ET PLANIFIER 2015

Pour une 11^e édition dédiée à la démocratie participative, le forum Bâtir et Planifier a fait salle comble avec plus de 200 participants : un succès soutenu par la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Impératif sociétal ou simple outil démagogique, la démocratie participative a beaucoup fait parler d'elle ces dernières années, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Mais au-delà de toute considération morale, la participation citoyenne est-elle une fin en soi ? Comment prendre en considération l'avis de profanes sans remettre en question le savoir-faire des experts ? Comment les spécialistes intègrent-ils cette nouvelle priorité dans la pratique de leur métier ?

Le 18 novembre 2015, le forum Bâtir et Planifier a invité une belle diversité d'ora-



teurs à sa 11^e édition pour traiter de ces questions. Politiciens, urbanistes, ingénieurs et architectes sont intervenus à tour de rôle pour témoigner de leur expérience en matière de démarches participatives. Ils ont ensuite été réunis autour d'une table ronde pour débattre et confronter leurs opinions, avant de laisser place aux questions d'un public



venu en nombre, avec plus de 200 participants.

La Fédération vaudoise des entrepreneurs a été heureuse de soutenir cet événement devenu au cours des années un véritable laboratoire d'idées et d'échanges entre tous les acteurs du bâtiment. Vivement l'édition 2016 !

5 À 7 HALTE AUX MAUVAIS PAYEURS TOUT FEU TOUT FLAMME

HALTE AUX MAUVAIS PAYEURS !

Des moyens concrets, souvent méconnus des entrepreneurs, existent pour se protéger de clients mauvais payeurs.

Toutes les entreprises ont déjà été confrontées à des payeurs récalcitrants. Récupérer son dû nécessite souvent du temps et de l'énergie, voire d'engager des frais importants si des procédures de recouvrement sont engagées. Pourtant des bonnes pratiques et des moyens légaux concrets permettent de se prémunir de ce type de problèmes.

Le 9 novembre 2015, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a organisé un 5 à 7 pour expliquer comment se défendre contre les mauvais payeurs. Quelles sont les précautions à prendre afin de minimiser les risques ? Comment requérir l'inscription d'une hypothèque légale des artisans et entrepreneurs ? Comment procéder à une réquisition de poursuite ? Nombre de questions et aspects pra-

tiques auxquels deux juristes, Denis Bettems et David Equey, ont apporté leur lumière et leur expérience. Le succès a été au rendez-vous.

TOUT FEU TOUT FLAMME

Enjeu majeur pour les métiers du bois, les nouvelles prescriptions de protection incendie AEAI 2015 ont un effet concret sur la sécurité.

Les scieries, ébénisteries, menuiseries ou charpenteries sont des environnements propices aux dépôts de feu. Les conséquences d'un incendie peuvent être désastreuses, aussi bien humainement qu'économiquement. Les entrepreneurs ont également une responsabilité sur l'ensemble de leurs constructions. Il n'est pas toujours aisé pour eux de s'y retrouver dans une législation toujours plus complexe.

Le 19 novembre 2015, un 5 à 7 « Tout feu, tout flamme » a ainsi été organisé par la Fédération vaudoise des entrepreneurs pour expliquer les nouvelles prescriptions de protection incendie AEAI 2015. Après une présentation des normes et assurances qualité en protection incendie par Denis Pflug (CEDOTEC-LIGNUM, Ingénieur HES/EIG) et Christophe Rebetez (Bureau technique CR-Conseils Sàrl, Maître menuisier et expert AEAI en protection incendie), les deux experts ont répondu aux questions d'un public venu nombreux. La conférence s'est conclue, comme à l'habitude, en toute convivialité, par un apéritif.

CONTRÔLE DES CHANTIERS

PLUS DE 3700 PERSONNES AUDITIONNÉES SUR LES CHANTIERS VAUDOIS EN 2015!

Les premiers résultats du Contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud pour l'année 2015 sont tombés. Sur les 1977 contrôles réalisés par les inspecteurs, un rapport a été transmis dans plus de la moitié des cas pour suspicions ou infractions effectives. Le domaine de la plâtrerie-peinture est particulièrement touché. Le rapport complet sera disponible dès le mois de juin sur leur nouveau site internet : www.ctrchantiers-vd.ch.

Au cours de l'année 2015, le Contrôle des chantiers a auditionné 3707 personnes actives dans les domaines de la construction, de l'artisanat et dans les activités analogues, métiers de la pierre, paysagistes et entrepreneurs de jardin, sur l'ensemble du territoire vaudois. A l'issue de ces auditions représentant pas moins de 1977 contrôles, 1045 rapports furent établis, soit pour le 53% des contrôles effectués. Sur ces 1045 rapports établis, incluant les 230 contrôles annuels de détachés demandés par le SECO, 85%, soit 892, furent transmis pour instruction suite à des constats d'infractions avérées ou suspicions d'infractions.

LE SECOND ŒUVRE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ

A noter que 55% des rapports transmis, soit 491, relevant des infractions et/ou suspicions d'infractions constatées lors des contrôles, furent imputables au second œuvre. Les contrôles effectués par les Inspecteurs du marché du travail du Contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud, nécessitent 147 interventions du corps de police pour 227 personnes auditionnées sur l'intégralité des contrôles effectués en 2015. Au final, 62 interventions furent liées aux infractions constatées dans le domaine de la plâtrerie-peinture, soit un peu plus de 42%.

DES STATISTIQUES PLUS FINES ET PLUS REPRÉSENTATIVES

Afin de bien appréhender ces chiffres, il est très important de relever que depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les contrôles effectués n'aboutissant pas sur un rapport (chantiers vides et/ou situations en ordre d'emblée) sont dorénavant quantifiés et pris en compte dans la vision globale de la situation et des contrôles effectués sur les chantiers.



En termes de demandes de contrôles (anciennement « dénonciations », terme depuis aboli), pas moins de 390 demandes furent enregistrées en 2015 dont le 78% firent l'objet d'un contrôle. 13% furent tout simplement inexploitable (anonymat sans possibilité de rappel, demande incomplète, message incompréhensible, adresse erronée, chantier non débuté, demande hors sujet, etc.). Seulement 9% d'entre elles ne purent faire l'objet d'un contrôle en raison de la disponibilité des inspecteurs, ce qui s'avère un excellent résultat en termes de réactivité et réponses aux nombreuses demandes reçues. S'il s'agit ici de chiffres généraux, le rapport complet du Contrôle des chantiers est en cours de validation auprès de la Commission de surveillance. Le rapport détaillé sera disponible dès le mois de juin sur le nouveau site internet du Contrôle des chantiers.

NOUVEAU SITE INTERNET

En tant qu'entité indépendante — dont la Fédération vaudoise des entrepreneurs est partenaire — le Contrôle des chantiers désire mieux se faire connaître auprès du grand public afin d'optimiser son action. Pour ce faire, il dispose maintenant d'un nouveau site internet, avec la même adresse URL : www.ctrchantiers-vd.ch. Avec son design épuré, sa structure synthétique, on y trouve très vite toutes les informations utiles relatives au fonctionnement des contrôles de chantiers et une foire aux questions.

DEMANDES DE CONTRÔLES

Dans un avenir proche, les demandes de contrôles seront possibles via le site internet de manière sécurisée et confidentielle. « Cela nous permettra de rationaliser la gestion administrative ou encore d'accuser automatiquement par email, l'enregistrement et la confirmation de contrôle au demandeur, ce qui représente des gains de temps non négligeables », précise Laurent Chappuis, responsable du Contrôle des chantiers. Si le Service encourage à lui rapporter toute suspicion d'activité frauduleuse, il garantit à la personne qui demande un contrôle une confidentialité sans faille, comme le ferait la police!

Pour demander un contrôle dans l'attente du processus Online:

021 654 61 00

Des informations minimales sont à transmettre lors de la demande:

- données de contact du demandeur (traité avec confidentialité)
- situation précise du chantier
- entreprise ou activité concernée par la demande
- période des travaux
- motif succinct de la demande

COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PARITAIRES NOUVEAU SITE INTERNET ET DÉROGATIONS EN LIGNE

Les Commissions professionnelles paritaires inaugurent ce printemps leur nouveau site internet : www.cppvd.ch.

En tant qu'entité juridique autonome, les Commissions professionnelles paritaires de l'Industrie vaudoise de la construction (CPP) se doivent de garantir une impartialité décisionnelle. Elles sont en effet composées, rappelons-le, des ailes patronale (Fédération vaudoise des entrepreneurs) et syndicale (UNIA Vaud). Il était donc nécessaire que les CPP communiquent via leur canal spécifique. C'est désormais chose faite, avec le lancement de leur propre site internet : www.cppvd.ch.

DÉROGATIONS EN LIGNE

Voilà qui devrait faciliter les demandes d'attestations et de dérogations ! Dès maintenant, les entrepreneurs peuvent demander leurs attestations de respect des exigences conventionnelles directement en ligne. La plateforme propose également un support destiné aux questions d'application des Conventions collectives de travail (CCT), pour le Gros œuvre, le second œuvre,



la construction métallique et les travailleurs détachés. Une information pointue, concise, à portée de clic !

CHANGEMENT DES ADRESSES E-MAILS

Logiquement, les adresses e-mails des collaborateurs sont également impactées. Elles possèdent désormais une terminaison avec «cpp-vd.ch» (et non plus «fve»), du type «prénom.nom@cpp-vd.ch». Durant la phase de transition, les adresses «fve» seront redirigées automatiquement vers les nouvelles adresses, jusqu'à l'annulation des anciennes.

FACEBOOK, LINKEDIN RESTONS CONNECTÉS !

La Fédération vaudoise des entrepreneurs n'a pas échappé à la révolution des réseaux sociaux et projette d'y intensifier sa présence pour renforcer sa visibilité.

Malgré de nombreuses critiques, force est de constater que les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans le monde professionnel. De plus en plus de personnes rejoignent ce type de plateformes qui constituent désormais un vecteur de communication privilégié pour les entreprises et les institutions. Retrouver et entretenir le contact avec des amis, suivre l'actualité, donner son avis sur divers sujets, développer son réseau professionnel ou encore rencontrer l'âme sœur : leur forme aussi bien que leur raison d'être sont variées. La Fédération vaudoise des entrepreneurs

n'a pas échappé à cette véritable révolution anthropologique. Elle a ainsi porté son dévouement sur deux réseaux sociaux ne visant pas le même public : Facebook et LinkedIn. Alors que le premier touche un large public, le second est destiné plus particulièrement aux professionnels désireux de suivre l'actualité de la construction d'un œil « intéressé ». Ainsi, sur Facebook, les nouvelles publiées peuvent être de nature très diverses. Actualité, prises de position, vie d'entreprise, événements et concours : tout le monde y trouvera son compte. Ces dernières années, la fréquence des publications n'a cessé d'augmenter afin de satisfaire le nombre croissant de nos abonnés. En 2016, un projet de développement de la page LinkedIn est en phase d'élaboration. Cette plateforme, destinée au réseautage

A L'AGENDA

Samedi 21 mai 2016
Les Experts maison à la rencontre des Lausannois – Place de la Louve à Lausanne, toute la journée.

Judi 26 mai 2016
5 à 7 juridique et RH – Conflits au travail, licenciements : comment les gérer ? – Aula de l'Ecole de la construction, Tolochenaz, de 17h à 19h.

Judi 16 juin 2016
5 à 7 juridique – Trucs et astuces de l'entrepreneur : comment ne pas se faire avoir par le maître d'ouvrage ? – Aula de l'Ecole de la construction, Tolochenaz, de 17h à 19h.

Du 28 juin au 8 juillet 2016
Cérémonies de remise des CFC.

Judi 8 septembre 2016
L'Initiale ! L'événement de la rentrée, Cour de l'Ecole de la construction, Tolochenaz, dès 17h30.

Les lundis 5, 12, 26 septembre 2016
Cours de formation Experts devant les tribunaux, Ecole de la construction, de 17h à 19h.

Judi 29 septembre
5 à 7 – Séminaire avec les agents d'affaire – Aula de l'Ecole de la construction, de 17h à 19h.

Judi 13 octobre 2016
5 à 7 – Engagement des entrepreneurs en politique – Aula de l'Ecole de la construction, de 17h à 19h.

Judi 17 novembre 2016
5 à 7 – Economie d'énergie: rénovation et subventions – Ecole de la construction, de 17h à 19h.

professionnel, proposera prochainement des détails sur les prestations de la fédération, des offres d'emploi, ainsi que des actualités utiles à toute personne travaillant dans le secteur de la construction.

INFO

Bulletin d'information de la Fédération vaudoise des entrepreneurs
www.fve.ch
021 632 10 00
communication@fve.ch
Rédacteur responsable:
Frédéric Burnand
Rédaction:
Claire Grange et Arnaud Taurian
Conception:
moser design sa, Lausanne
Réalisation:
gilbertmaurer.ch – St-Légier